

## La méthodologie de projet des actions de santé au travail

Depuis 2014, une démarche partenariale entre les acteurs de la santé au travail et ceux de la promotion de la santé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est développée.

Une volonté commune de montée en compétences des équipes et de leur mise en synergie est à l'origine de cette formation.

### Objectifs de la formation

#### Compétences visées

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité :

- de mieux appréhender la conception, l'animation et l'évaluation des actions de santé au travail
- d'utiliser différents outils méthodologiques dans le cadre de la conceptualisation et l'évaluation d'actions ou de programmes de santé au travail
- d'identifier et d'utiliser une technique d'animation en fonction de l'objectif de l'animation et du public

### Public

Cette formation s'adresse aux professionnels de la santé au travail.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

### Pédagogie

Les participants à la formation sont des professionnels en activité : la formation s'appuiera sur leur expérience et sur l'analyse de leurs pratiques. Les méthodes d'animation solliciteront leur participation active. Pour atteindre les objectifs fixés, il importe que les professionnels inscrits à la formation y participent activement.

Moyens pédagogiques offerts : Bibliographie, articles, copie des supports PowerPoint utilisés pour les exposés, fiches d'animation.

## Conditions

<b>Durée</b>	3 jours consécutifs
<b>Nombre de stagiaires</b>	Entre 6 et 12 stagiaires
<b>Lieu</b>	CRES PACA 178 cours Lieutaud 13006 Marseille

## Dates

La formation se déroulera du **mardi 7 novembre au jeudi 9 novembre 2023**.

## Indicateurs de résultats

Les formations réalisées sur les 3 dernières années permettent de recueillir les indicateurs suivants :

- nombre moyen de participants par session = 17
- taux moyen de satisfaction = 94% (nombre de réponse indiquant « satisfait » ou « très satisfait »)

## Tarif

La formation est financée par l'Agence Régionale de Santé PACA, elle est sans coût pédagogique pour les participants.

## Modalités d'inscription

**Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le questionnaire Forms [accessible ici](#).**

Une semaine avant la formation, le participant reçoit les documents suivants : programme, livret d'accueil et règlement intérieur des formations, ainsi que des informations pratiques pour se rendre à la formation.

Une convention de formation peut être conclue entre le CRES PACA et le participant ou son employeur, notamment lorsque des frais de participation peuvent être pris en charge par les organismes professionnels.

Les inscriptions se clôturent 15 jours avant le premier jour de formation.

**Pour tout besoin de renseignement, vous pouvez contacter Jessica Vieljus à l'adresse suivante :**  
[jessica.vieljus@cres-paca.org](mailto:jessica.vieljus@cres-paca.org)

## Certificat de réalisation de formation

Un certificat de réalisation de formation est remis aux participants qui ont assisté à la formation.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.

Il convient en amont de la formation (avant votre inscription) de nous signaler le type de handicap nécessitant une adaptation des contenus pédagogiques et/ou de l'accessibilité matérielle, afin de préparer l'adaptation de la formation au type de handicap

Vous pouvez contacter le référent handicap **Pierre Sonnier** : [pierre.sonnier@cres-paca.org](mailto:pierre.sonnier@cres-paca.org)

## Modalités d'évaluation

Plusieurs évaluations sont proposées :

- Tout au long de la formation, sous forme de feed-back, au moyen de techniques d'animation, afin de valider les différentes séquences de la formation
- En fin de formation, un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant afin d'évaluer la satisfaction, l'atteinte des objectifs d'apprentissage, le sentiment de compétences et de nouveaux besoins pouvant émerger à l'issue de la formation
- A distance (3 à 6 mois après la formation), afin de mesurer l'intégration, dans les pratiques professionnelles, des connaissances délivrées lors de la formation